arbido

2020/2 Représentations et mises en scènes de la société

Gorin Michel, Chargé d'enseignement HES

Cevey Matthieu, Spécialiste en information et assistant HES, HEG Genève

Tags: archives bibliothèque,

Au service de tou.te.s, par principe

Le but principal visé par le Code d'éthique de BIS/Bibliosuisse et sa mise à jour prévue pour 2021, consiste à donner une direction, un cap communs aux bibliothécaires et professionnel.le.s de l'information. Il est un élément rassembleur dans un milieu très diversifié, il contribue de manière décisive à structurer et rendre cohérente l'identité des professions documentaires autour de valeurs reconnues par tou.te.s.

Ce code d'éthique ne prend par conséquent pas en considération les diverses représentations sociétales ou plutôt, il les transcende, en quelque sorte : l'objectif est d'harmoniser les pratiques et les attitudes, afin de répondre aux besoins de la société en général, toutes catégories de publics confondues.

Concrètement, nous avons pu nous rendre compte depuis l'établissement du code BIS que ce dernier a pu contribuer à la résolution de cas très divers. Deux enquêtes, menées en 2003 et 2012, ont permis de nous rendre compte de l'application et de l'utilité du code « sur le terrain ». Ainsi, le recours à celui-ci a pu sensiblement aider une institution dont certains chercheurs souhaitaient réserver pour leur usage l'exclusivité de la consultation d'un document jusqu'à l'achèvement de leur recherche. Mais un document fédérateur et validé par une association professionnelle reconnue est également d'une grande aide dans les cas d'ingérence dans les politiques documentaires d'un établissement.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site web de la commission d'éthique.

Le cas de la bibliothèque municipale d'Orange (F) est encore dans les mémoires [1]: nouvellement élu à l'exécutif municipal, le maire a essayé de se servir de l'institution comme d'un outil pour diffuser l'idéologie de son parti et empêcher les usagers d'avoir accès aux thèses de ses opposants. Au vu de la loi, rien n'était illégal, ce qui rendait difficile la défense de la neutralité de l'institution et de la liberté intellectuelle. Pour attirer l'attention du gouvernement sur cette problématique, il a fallu l'intervention de l'IFLA, rappelant les principes du Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique et de l'Association des bibliothécaires de France pour diffuser une « boîte à outils » sur Internet, « avec des liens à des textes qui retracent les fondements juridiques et philosophiques de la liberté intellectuelle en France et précisent les droits et les responsabilités des agents de la fonction publique (dont les bibliothécaires) s'agissant de l'expression de leurs opinions (le devoir de réserve). [2]

La problématique des politiques d'acquisition a depuis fait couler beaucoup d'encre dans la presse professionnelle. Un cas plus récent, et plus proche, concerne l'envoi des œuvres complètes d'un négationniste reconnu (et condamné pour diffamation raciale) à la Bibliothèque de Genève [3]. Faut-il les mettre à disposition ou en restreindre l'accès ? Les renvoyer ? Ou, plus extrême, les détruire ?

Autant de questions auxquelles les bibliothécaires ont bien de la peine à donner une réponse franche et sans ambages, ce d'autant plus qu'elle variera selon le type d'institution. Autre cas intéressant, celui d'une bibliothèque spécialisée dans la question des genres qui restreignait une offre d'emploi aux femmes uniquement. Une discrimination à l'embauche qui se justifiait au vu de l'orientation de l'institution, mais qui soulevait inévitablement des interrogations liées à l'éthique.

Dès lors, la difficulté n'est pas tant de trouver une réponse définitive à ces questions, mais de justifier les choix et actions des professionnel.le.s auprès du public, et plus largement vis-à-vis de la société entière, du fait de leur position reconnue de garant.e.s d'une information neutre et de qualité, et surtout accessible à tous. Ainsi les SID et leurs professionnel.le.s sont invité.e.s à ne pas prendre parti, justement pour « rester au-dessus » des « représentations sociétales ». Néanmoins, ils ne doivent jamais oublier de prendre en compte les différents groupes sociaux et leurs spécificités au travers du respect de certains principes et valeurs et, tout particulièrement, au travers de la nécessité de protéger certains publics spécifiques.

Ces principes et valeurs, préconisés par un code d'éthique dont la légitimité est reconnue et partagée, contribuent directement à la construction de l'identité personnelle de chaque individu. Ne serait-ce que parce que leur application par les professionnel.le.s de l'information, dans le cadre de leurs missions, aide et encourage chaque individu à se renseigner et à faire les choix qui sont les siens sur la base des informations dont il a besoin, même s'il n'en a pas conscience. Parce que les bibliothèques ont une responsabilité sociale et travaillent pour l'ensemble de la société dans toute sa diversité, elles se doivent d'avoir les meilleurs outils, à la fois pour défendre leurs choix, mais aussi pour favoriser la réflexion, assurer la transparence en matière d'information, et, plus que tout, assurer les fondements d'une société démocratique.

1 Kibbee, Jo. « Aux armes citoyens ! ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2004, n° 6, p. 10-19. Disponible à l'adresse : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-06-0010-002. ISSN 1292-8399.

2 Ibid réf. 1

3 BGE ci-après dans le texte (anciennement BPU)

Michel Gorin

Michel Gorin est bibliothécaire et chargé d'enseignement à la Haute e ? cole de gestion de Gene?ve. Il est président du groupe de travail « Ethique professionnelle » de BIS, qui a fait suite au groupe de travail temporaire « Révision du Code de déontologie » qui avait atteint son objectif de mettre à jour le « Code de déontologie des bibliothécaires suisses » résultant dans le « Code d'éthique de BIS pour les bibliothécaires et les professionnels de l'information » . Michel Gorin est en outre vice-président du Comité central de la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (CLP).

Matthieu Cevey

Libraire de formation, Matthieu Cevey est en train de terminer son Master IS à la suite du Bachelor en Information documentaire. Il est assistant d'enseignement HES à la Haute école de gestion de Genève.

Résumé

Deutsch

Bibliotheken und Informationsspezialisten spielen eine wesentliche Rolle bei der gesellschaftlichen Repräsentation. Sie stellen nämlich jedem jene Informationen zur Verfügung, welche er oder sie zur Bildung seiner oder ihrer Identität benötigt. Diese Rolle ergibt sich direkt aus der demokratischen Gesellschaft als Stützpfeiler und wird garantiert und legitimiert durch ein Instrument, das paradoxerweise keine Rechtskraft besitzt: ein Ethikkodex, der von einem Berufsverband aufgestellt wurde, der den Beruf vertritt.